

Septième amende pour le groupe espagnol Repsol en raison de la marée noire au Pérou



La Habana, 2 Juin (RHC) La filiale de la transnationale espagnole Repsol a été condamnée à une nouvelle amende en raison de la marée noire qui a pollué des plages et des falaises au Pérou en janvier dernier.

La raffinerie de Repsol à La Pampilla a été condamnée à une amende de 100 000 soles (plus de 25 000 dollars). Il s'agit de la septième amende imposée par l'Agence d'évaluation et de surveillance de l'environnement (OEFA).

L'agence a déclaré que la mesure est due au fait que Repsol n'a pas respecté son obligation de rechercher, secourir, nettoyer et garder temporairement la faune affectée dans les zones naturelles protégées (ZNP), les écosystèmes fragiles et les autres zones touchées par le déversement de près de 12 000 barils de pétrole brut.

L'incident, considéré comme la pire catastrophe écologique pétrolière jamais enregistrée au Pérou, s'est produit alors que Repsol approvisionnait en pétrole brut, la raffinerie de Pampilla, dans la municipalité de Ventanilla, au nord de Lima.

Repsol a également omis de contenir et de récupérer le pétrole d'un second déversement le 25 janvier, de surveiller les zones touchées par le déversement et de prendre des mesures pour récupérer la faune affectée par le second incident.

Le 13 mai, l'Institut national pour la défense de la concurrence et de la propriété intellectuelle (Indecopi) a intenté un procès à Repsol au sujet de la marée noire et a demandé des dommages et intérêts de quatre milliards et demi de dollars pour les dégâts causés par la marée noire.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/289556-septieme-amende-pour-le-groupe-espagnol-repsol-en-raison-de-la-maree-noire-au-perou>



Radio Habana Cuba